

Madame, Monsieur le Maire,

En tant qu'élu (e) locale(e), vous êtes directement concerné(e) et impacté(e) par les logiques de simplification des normes applicables aux collectivités territoriales.

Si elle peut dans certains cas répondre à vos préoccupations, cette simplification administrative emporte néanmoins de graves conséquences en matière de lien social sur nos territoires.

Entre autres mesures de simplification, l'UNCCAS et l'AMRF ont été alertées ces dernières semaines du zèle inapproprié de Préfets ayant adressé des notes d'information aux maires des communes de moins de 1500 habitants les incitant fortement, pour ne pas dire les enjoignant, de dissoudre leur CCAS avant le 31 décembre 2015, en référence à l'article 79 de la loi NOTRe.

Nous rappelons que si cette loi supprime en effet le caractère obligatoire des CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants et permet la dissolution des CCAS existants dans ces communes, elle ne l'oblige en aucun cas. Il n'est, en outre, fait mention dans ce texte d'aucune échéance particulière.

Il n'y a donc pas d'impératif, ni de caractère d'urgence à la dissolution des CCAS des petites communes, encore moins si cette dissolution ne s'accompagne pas d'un transfert de la compétence sociale à un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) ; ce que propose précisément la loi NOTRe. Il est d'ailleurs logique qu'un opérateur spécialisé, tel que le CCAS, transfère ses compétences à un autre opérateur spécialisé, le CIAS.

En d'autres termes, nous vous encourageons à prendre le temps de la réflexion nécessaire avant de vous priver d'un dispositif qui présente de nombreux atouts, notamment à l'échelle intercommunale.

Cette réflexion sur l'avenir de l'action sociale publique de proximité, ses enjeux et ses modalités concrètes de mise en œuvre, de nombreuses associations départementales de maires ruraux et unions départementales de CCAS/CIAS s'apprêtent à l'organiser sur votre territoire au travers de réunions d'information qui associeront les élus locaux et leurs partenaires.

Nous ne saurions trop vous conseiller d'y prendre part pour échanger sur le meilleur moyen de répondre aux besoins sociaux de vos administrés.

Comptant sur votre vigilance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Joëlle Martinaux



Présidente de l'UNCCAS

Vanik Berberian



Président de l'AMRF